

PROCÉDURES DE DÉPÔT D'UNE THÈSE DE DOCTORAT Formulaires à compléter et règles à respecter

Les étudiantes, étudiants, directrices, directeurs de recherches sont invités à consulter le Règlement des études de cycles supérieurs http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_8.pdf ainsi que le guide de présentation des mémoires et des thèses <http://www.guidemt.uqam.ca/>.

Présentation de la thèse : <http://sciences.uqam.ca/fr/etudiants/memoires-et-theses.html>

1^{er} dépôt

- [Autorisation de dépôt d'un travail de recherche de cycles supérieurs \(SDU-105d\)](#)
- [Nomination des membres d'un jury d'évaluation \(SDU-786\)](#)

La directrice, le directeur de recherche fourni, pour approbation par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme de doctorat en sciences de l'environnement, les noms, adresses, fonctions, rôles dans le jury des membres qu'il souhaite nommer sur le jury après avoir obtenu leur accord et s'être assuré qu'ils pourront lire la thèse dans les délais impartis. Le jury est composé de 4 membres, 5 s'il y a une codirection, incluant la directrice, le directeur et, le cas échéant, la codirectrice, le codirecteur. Le jury comprend aussi au moins trois autres membres, dont au moins un et au plus deux sont choisis à l'extérieur du réseau de l'Université du Québec et au moins un est professeur à l'UQAM et agira comme président du Jury.

La directrice de recherche, le directeur de recherche et, le cas échéant la codirectrice, le codirecteur de recherche font partie du jury (à moins de désistement de leur part). Ces personnes ne peuvent pas présider le jury et, de plus, conformément à l'article 8.3.2.1.1 du Règlement no 8 régissant les études de cycles supérieurs à l'UQAM, la direction de recherche (direction et codirection) n'a droit qu'à une seule recommandation et à une seule mention.

Les membres du comité d'encadrement ainsi que tout autre chercheur ayant été impliqué directement dans la recherche de l'étudiant, ne peuvent pas faire partie du jury d'évaluation. Exceptionnellement, un membre du comité d'encadrement pourrait siéger sur le jury sous réserve d'agir à titre de remplaçant de la direction de recherche. La direction du programme complétera le formulaire « Nomination des membres d'un jury d'évaluation » et le fera parvenir au Décanat de la Faculté des sciences pour approbation.

L'étudiante, l'étudiant doit déposer **1 exemplaire papier non relié (pour la révision des normes de présentation) + 1 version PDF** à madame Élisabeth Lindsay theses.memo.sciences@uqam.ca (local PK-3160) au Décanat de la Faculté des sciences avec le formulaire d'autorisation de dépôt (SDU-105d). Il est demandé aux étudiants de prendre rendez-vous avec Mme Lindsay par téléphone 514-987-3000 poste 3036 ou par courriel theses.memo.sciences@uqam.ca.

Formulaires à remplir pour une thèse par articles :

- [Acceptation des coauteurs pour l'utilisation d'un article dans un mémoire ou une thèse \(FSC-R3-5.7b\)](#)
- [Contribution de l'auteur\(e\) principal\(e\) et des coauteurs \(FSC-R3-5.7c\)](#)

↳ L'étudiant doit déposer à la direction du programme les formulaires relatifs à la thèse par articles, ils seront conservés au dossier.

Selon l'article 8.3.2.1.3 du Règlement, « Toutes les évaluations sont confidentielles. Cette règle s'applique tant pour les évaluatrices, évaluateurs entre elles, eux qu'entre celles-ci, ceux-ci et l'étudiante, l'étudiant. **IL EST INTERDIT À L'ÉTUDIANTE, L'ÉTUDIANT DE COMMUNIQUER AVEC TOUT MEMBRE DU JURY** ».

Dépôt final

- **Approbation de corrections mineures et crédits d'enseignement (SDU-1088)**
Ce formulaire doit être complété et signé par la directrice, le directeur de recherche (inclure répartition des crédits et le matricule du (des) professeurs(e)s et faire contresigner par la directrice, le directeur du programme).
- **Autorisation de reproduire et de diffuser un mémoire ou une thèse (SDU-522)**

La thèse doit respecter les règles de présentation définies dans le « Guide de présentation des mémoires et des thèses » <http://www.guidemt.uqam.ca/>.

Par ailleurs, il est maintenant possible de déposer la version finale de sa thèse en **recto verso** à condition de respecter les règles suivantes : [Règles facultaires](#).

L'étudiante, l'étudiant doit déposer **2 copies papier + 1 copie PDF de la version finale** à la Direction du programme (local PK-2610) qui les acheminera aux personnes concernées (Faculté des sciences).

Tous les formulaires sont disponibles sur le site du Programme : <https://doctoratenv.uqam.ca/etudiants/formulaires/> dans la section « Étudiants actifs – formulaires ».